



OCTOBRE 2015

Dominique Malherbe est un jeune agriculteur de 26 ans, installé sur la commune de Maslacq. Il nous a accueillis sur son exploitation pour nous parler de l'aide à l'équipement en logiciel informatique* qu'il a obtenue de la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO), à l'occasion de son installation.

Parlez-nous de votre activité

J'ai repris en 2013, en association avec ma mère, la ferme familiale qui avait été créée il y a déjà plusieurs générations. Aujourd'hui, j'ai 45 vaches laitières et une production de 398 000 litres de lait par an vendue dans sa totalité à la Fromagerie des Chaumes. J'exploite également 77 hectares sur lesquels je cultive maïs, tournesol, la luzerne et prairie.

Pourquoi avez-vous souhaité vous équiper d'un logiciel informatique ?

Tout d'abord, la Chambre d'Agriculture m'avait informé de son utilité et m'avait dit qu'elle formait les agriculteurs à son utilisation. Je suis ensuite allé voir comment il fonctionnait chez un de mes confrères, agriculteur, qui en était satisfait. Bien sûr, l'achat d'un tel logiciel représente un coût non négligeable lorsqu'on s'installe. Il est certain que sans l'aide apportée par la CCLO, à hauteur de 1000€, j'aurais continué encore un certain temps à utiliser le papier pour faire mes prévisions et ma gestion. Le logiciel, la formation et les mises à jour coûtent quand même 1290€.

Qu'est ce que celui-ci vous a concrètement apporté ?

Ce logiciel me facilite la gestion de mes parcelles et de mon troupeau au quotidien. Il me donne, par exemple, des indications de prévision pour la fertilisation de mes terres et ce, en tenant compte de la production de l'année précédente et de mes objectifs de rendement et de culture. Pour vous donner un ordre d'idée, j'ai réalisé 2 à 5% d'économies sur les engrais en utilisant le logiciel.

Côté bétail, le logiciel me donne des informations sur le suivi du troupeau grâce à des indicateurs sur la reproduction, l'insémination et le vêlage.

Quant aux démarches administratives, elles sont grandement simplifiées. Je peux ainsi me constituer mon dossier dans le cadre de la PAC et sortir un rapport complet en cas de contrôle sur les effluents d'élevage, l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires.

Vous aussi vous souhaitez bénéficier de cette aide financière ? Cliquez ici (lien) pour télécharger le règlement d'intervention et le dossier de demande d'aide.

* La CCLO propose également aux agriculteurs de tester gratuitement les performances de leur tracteur via un banc d'essai moteur animé par Top Machine.